

# Atelier 2

## Quelle place du citoyen frontalier dans la construction européenne ?

### Dunkerque

Partenariat  
MOT et Communauté urbaine de Dunkerque



Rapport



I | H | E | D | A | T | E  
Institut des hautes études de développement  
et d'aménagement des territoires en Europe



**Quelle place du citoyen frontalier dans la construction européenne ?  
Le fait d'être frontalier renforce-t-il le sentiment d'appartenance à l'UE ?**

Interpellés par les résultats des dernières élections nationales dans certains secteurs transfrontaliers, la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) et la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral s'interrogent sur la place du citoyen transfrontalier dans la construction de l'Europe, sur sa perception des acquis de cette construction, et du lien entre la situation de frontalier et le sentiment d'appartenance à l'union européenne :

- Quelle est la connaissance par l'usager final frontalier des démarches des acteurs publics en matière de coopération ? Comment ces acteurs publics communiquent-ils et associent-ils les citoyens dans ce domaine ?
- Comment les habitants appréhendent-ils cette situation transfrontalière ? Quelle vision réciproque de part et d'autre de la frontière ? Quelles répercussions sur le comportement électoral ?
- Quelles recommandations faire aux autorités publiques (Collectivités, Etat, acteurs socio-économiques, institutions européennes) pour mobiliser et impliquer les habitants dans leurs actions transfrontalières ?

Derrière ces questions, cet atelier invite finalement à s'interroger sur l'identité transfrontalière et sur la construction d'une citoyenneté transfrontalière. Existe-t-il une identité transfrontalière ? Favorise-t-elle le sentiment d'appartenance européen ? Comment rendre l'Europe plus concrète et désirable dans ces territoires éminemment européens que sont censés être les territoires frontaliers ? Comment développer une citoyenneté transfrontalière ?

Auditeurs membres du groupe de travail : Patrick FALCONE – Christophe GIRARD – Victorin GOPKON - Nathalie LEMAITRE – Sylvie LEMEE-ROUSSEAU – Gilles LORY - Olivier MORZELLE

**Territoire étudié : Dunkerque – Côté d'Opale et Flandres occidentales**  
Population 2015 : Côte d'opale : 925 672 habitants, Flandres occidentales : 1 173 019 habitants



### Synthèse

Les Flandres française et belge partagent une histoire, une culture et des enjeux communs : développement économique, environnement, cohésion sociale et culturelle. Au-delà des dispositifs institutionnels et des discours de conviction, ce sont les habitudes de vie communes et les coopérations qui se traduisent dans la vie quotidienne du citoyen transfrontalier qui créent la citoyenneté transfrontalière. Quels sont les usages transfrontaliers, ceux existant ou qu'il faudrait développer ? Comment mieux prendre en compte l'usager final ? Comment passer de l'usage transfrontalier, au sentiment d'appartenance à une communauté transfrontalière et européenne ? Comment rendre visible l'action européenne sur le terrain ?

Le présent travail issu d'une observation de deux jours sur le terrain, de l'écoute d'acteurs appartenant à des écosystèmes différents et de documentation, n'a pas la prétention d'être exhaustif ni porter de jugement qualitatif sur l'action institutionnelle. Il n'a pas non plus la prétention de traiter de la technicité des sujets de coopération. Des travaux ont déjà été menés par des instances de réflexion stratégique et opérationnelle sur la coopération frontalière franco-belge. Il convient notamment de citer le rapport produit en 2014 par le groupe de travail parlementaire franco-belge qui identifie les obstacles juridiques et administratifs restant à lever pour optimiser la coopération transfrontalière franco-belge.

Ce travail est donc d'abord le rapport d'étonnement de visiteurs curieux qui s'interrogent sur la prise en considération de l'habitant, du travailleur et du citoyen des Flandres dans la construction transfrontalière et européenne. Il prend résolument le

parti de la vraie vie au quotidien en la mettant en perspective avec le ressenti citoyen de l'appartenance à l'Europe.

#### **Constats :**

- Des situations économiques contrastées de part et d'autre de la frontière, qui pourraient être un élément explicatif du vote pour les extrêmes aux élections françaises. A l'inverse, le vote pour les extrêmes ne traduit pas obligatoirement un rejet de l'Europe.
- La frontière de la langue : un sujet sensible dans un contexte de désir d'autonomie renforcée de la Flandres, exacerbé par les dissensions internes à la Belgique et le fait que le français est la langue des Wallons ;
- Une frontière devenue invisible pour les habitants lorsqu'on parle des habitudes de vie au quotidien ;
- Une communication insuffisante entre institutions transfrontalières de part et d'autres de la frontière, et entre celles-ci et les citoyens (déficit de médias communs relatant une actualité commune du territoire) ;
- Peu d'implication des élus de proximité dans les institutions transfrontalières ;
- Un déficit de projets et de partenariats communs entre les deux pays : les actions publiques (Etat, collectivités...) s'arrêtent à la frontière dans ce qui semble être une indifférence réciproque, exacerbée par la concurrence commerciale des ports de Dunkerque et Anvers notamment ;
- Un déficit de visibilité des apports de l'Europe en tant que « facilitateur » de la vie quotidienne.

La traduction de 25 ans de coopération transfrontalière n'est pas suffisamment perceptible par les citoyens dans leur quotidien. A fortiori, les apports de l'Europe en faveur de cette coopération sont encore moins lisibles.

#### **Préconisations :**

- Construire un projet de territoire commun, à partir des besoins quotidiens des habitants (emploi, logement, santé, ...) : recueil des attentes des populations de part et d'autre de la frontière (sondages, enquêtes, démarches de concertation ou de co-construction...)
- Définir ou actualiser une stratégie de collaboration et de partenariat transfrontalier permettant de mettre en œuvre ce projet de territoire : identification du porteur institutionnel, définition des priorités et des actions, identification des financements (nationaux, régionaux, UE) et calendrier ;
- Développer des micro-projets en mode agile et collaboratif ayant un impact immédiat dans la vie quotidienne des habitants transfrontaliers ;
- Renforcer la communication autour de ces projets en valorisant les contributions citoyennes et institutionnelles dont celle de la CEE ;
- Favoriser les sujets fédérateurs de chaque côté de la frontière qui dépassent les limites territoriales et notamment les sujets environnementaux (exemple qualité de l'air, gestion de l'eau, ...) et ceux liés à la mémoire collective (mise en valeur des lieux de combats des deux guerres) ;
- Proposer une communication commune pour une appropriation conjointe du territoire.



### **Focus historique : une histoire commune mouvementée a forgé une identité flamande : de la solidarité face à l'agresseur extérieur à l'émiettement.**

Intégrée à la province romaine de Belgique puis envahie par les Francs au Ve siècle, la région est attribuée par Charles le Chauve à Baudouin Ier en 864. Le comté de Flandre, dont la majeure partie relève de la suzeraineté française, est étendu au IXe et au Xe siècle jusqu'à l'Escaut.

Au XIe siècle, l'essor de l'industrie drapière assure le développement de Douai, Lille, Gand et Bruges, qui obtiennent des chartes d'affranchissement au XIIe siècle (mouvement communal).

L'oligarchie urbaine, à laquelle s'opposent les rois de France, se tourne vers le roi d'Angleterre afin de s'assurer des exportations de laine anglaise dont dépend l'industrie flamande. Intégrée en 1384 aux domaines du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, la Flandre passe aux Habsbourg à la mort de Charles le Téméraire (1477) puis devient possession des Habsbourg d'Espagne en 1526.

Au XVIIe siècle, de nombreuses villes flamandes sont annexées par Louis XIV.

En 1713, la Flandre passe à l'Autriche. Le traité d'Utrecht définit le tracé de la frontière avec la France. Envahie par les Français sous la Révolution, elle forme deux départements français en 1794. Mais, en 1815, la France ne garde de la Flandre que les conquêtes de Louis XIV (correspondant approximativement au département du Nord). Le reste fait partie du royaume des Pays-Bas, puis, après 1830, du royaume de Belgique.

### **Et aujourd'hui, que reste-t-il de cette histoire commune ?**

**La proximité géographique et des siècles d'occupation par des envahisseurs de différentes nationalités ont forgé une fierté flamande** qui se traduit par l'affichage de symboles comme le lion des Flandres présent sur les armoiries de Dunkerque et qui est fièrement arboré sur les plaques d'immatriculation des voitures.

Les habitants interrogés dans le micro-trottoir réalisé par l'IHEDATE confirment très majoritairement sentir une proximité forte, voire une identité commune autour de la culture culinaire (frites, bière, carbonade, potjevleesch, ...), des noms de villages, de l'architecture, de l'atmosphère. S'ils vivent au quotidien cette proximité entre belges et français, ils ne semblent pas faire de lien avec un sentiment d'appartenance à l'Europe.

**La langue (le parler flamand), objet d'identité commune autrefois, devient un objet de distanciation aujourd'hui. Cette situation est aggravée par le clivage flamand/wallon. Le flamand assimile facilement le parler français au parler wallon.**

Après avoir présenté les points d'étonnement et d'attention relevés lors des échanges que nous avons pu avoir au contact des personnes que nous avons rencontrées, nous poserons les questions qui nous paraissent essentielles au travers des besoins fondamentaux du citoyen transfrontalier et de son rapport à l'Europe.

Les domaines de coopération entre les deux régions frontalières sont très nombreux, comme en témoigne le rapport final de 2014 de l'actualisation des travaux du groupe parlementaire franco-belge, réalisé par la MOT. Sur 239 obstacles à la coopération franco-belge identifiés en 2007, 40 % des problèmes étaient partiellement résolus en 2014, et 17 % résolus. Le tableau en annexe 2 liste les problèmes résolus dans différents domaines, avec des conséquences directes pour les habitants de cette zone frontalière.

Du côté du citoyen, pourquoi passer la frontière ? Pour travailler ? Se soigner ? Se cultiver ? Faire ses achats ?

### Des situations économiques contrastées de part et d'autre de la frontière

La collaboration et la cohésion entre les deux pays est fortement déterminée par leurs situations socio-économiques respectives : taux de chômage, attractivité, difficultés sociales.

**Plus de 6 points séparent le taux de chômage de la zone d'emploi de Dunkerque (12%) et celui de la région flamande belge (5,5%), et le taux d'entrepreneuriat est également beaucoup plus élevé du côté belge de la frontière. Plus de 60% des emplois du territoire transfrontalier sont en Flandres occidentales, avec de surcroît un SMIC horaire plus élevé en Belgique qu'en France.**

Les échanges de main d'œuvre entre le Nord de la France et la Belgique ne sont pas une nouveauté<sup>1</sup>. Dès le milieu du XIXe siècle, Belges et Français sont venus chercher du travail d'un côté ou de l'autre de la frontière dans les mines ou le textile. La crise des industries traditionnelles et la montée du chômage à partir des années 80, poussent les Français du Nord-Pas de Calais de l'autre côté de la frontière. **Environ 35 000 personnes ont le statut de travailleurs frontaliers. Les emplois proposés en Belgique sont dans l'industrie manufacturière, l'agroalimentaire et l'agriculture. Dans ce dernier cas, il s'agit de travail saisonnier. Les services ne sont pas en reste puisqu'on demande aussi des employés de commerce et du personnel hospitalier.** L'éventail des emplois est assez large pour proposer des postes qualifiés et non qualifiés. Pour compléter le profil de ces travailleurs mobiles, les hommes sont majoritaires à 77 %, probablement à cause de la nature des emplois. Une exception, en Flandre maritime, la saison touristique offre des emplois féminins peu qualifiés dans les services.

D'après une extraction des données du CGET, 1,2% des actifs occupés du Groupement Européen de Coopération Territoriale de Dunkerque, soit 4192 actifs, déclarent travailler en Belgique. La proportion d'actifs du GECT qui partent travailler à l'étranger est inférieure à celle de l'ensemble des actifs de France métropolitaine (1,5). Ce pourcentage est légèrement plus fort sur la zone d'emploi de Dunkerque (en 2015, 1681 actifs se rendaient en Belgique pour aller travailler pour un total d'emploi de 96.223 pour la zone).

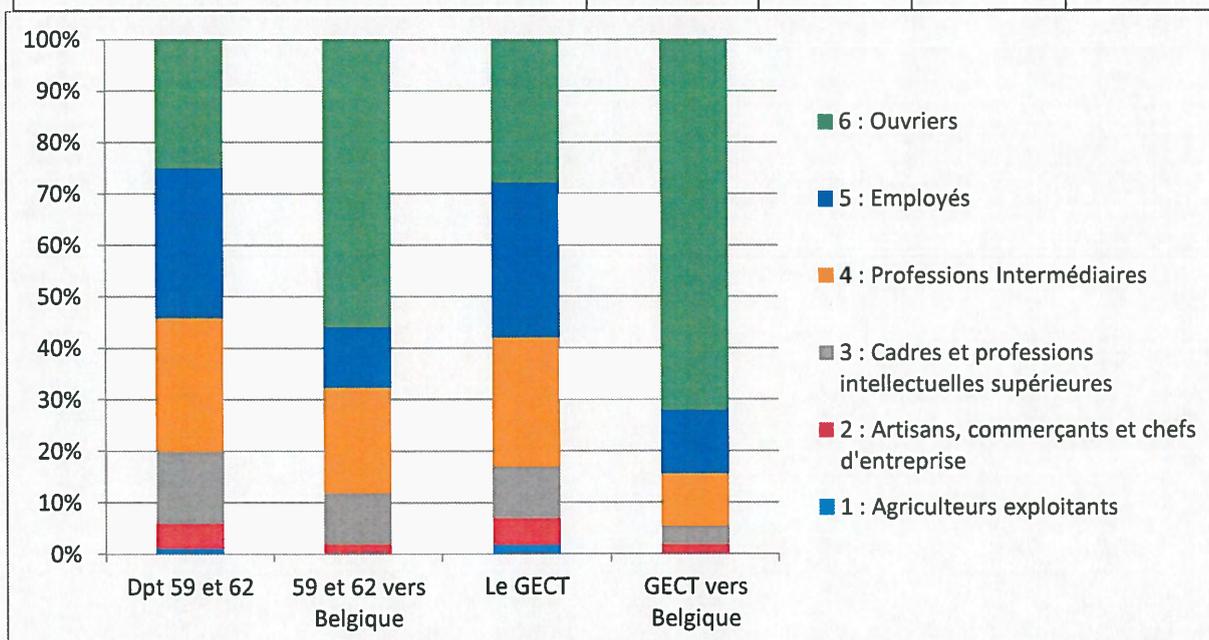
Peu de jeunes traversent la frontière pour travailler : la classe d'âge 20-30 ans représente 25 % des travailleurs transfrontaliers.

---

<sup>1</sup> Source ; INA/ministère de l'éducation nationale – article paru en 2009 aux éditions Jalons Version découverte

**Catégories socio-professionnelles des actifs occupés :**

	Dpt 59 et 62	59 et 62 vers Belgique	Le GECT	GECT vers Belgique
1 : Agriculteurs exploitants	14452	15	6265	1
2 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	74220	528	18482	78
3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures	212351	2900	35895	147
4 : Professions Intermédiaires	393747	6037	89875	429
5 : Employés	442645	3412	107941	519
6 : Ouvriers	378908	16401	99436	3018
	1516322	29293	357894	4192



Selon une enquête INSEE datant de février 2015, 60% des frontaliers qui travaillent en Flandre occupent un poste d'ouvrier. En France, la majorité des emplois se concentre sur le secteur tertiaire et nécessite que les travailleurs aient des qualifications adéquates.

Pour les échanges avec la Flandre, le problème linguistique est un handicap dans le cas des postes qualifiés ou de cadre, les autres emplois ne nécessitant pas une grande maîtrise du néerlandais. Pour les emplois tertiaires, l'enjeu est différent, la maîtrise de la langue est nécessaire quand il y a contact avec le public. Pour autant, l'hôtellerie et la restauration offrent également des emplois à temps partiel peu qualifiés où le bilinguisme n'est pas exigé.

Les frontaliers bénéficiaient jusqu'en 2012 d'un statut particulier défini dès 1964, leur octroyant un régime fiscal particulier et avantageux. Une période transitoire a été accordée aux bénéficiaires (travailleurs frontaliers ayant acquis ce statut avant le 31 décembre 2011) jusqu'en 2033. La disparition de cet avantage n'annule pas pour autant l'attractivité des zones frontalières belges qui ont toujours besoin de main d'œuvre et offrent des salaires supérieurs à ceux versés en France.

**Les travailleurs français des villes situées à la frontière belge ont d'autres nombreuses raisons de privilégier les emplois belges aux emplois français.** L'une des raisons concerne l'employabilité des non-diplômés. En Belgique, les employeurs exigent plus de leurs travailleurs des qualités personnelles (engagement, force de travail) que des diplômes ou de l'expérience.

Du point de vue de la sécurité sociale, les réglementations européennes stipulent que le travailleur paie ses cotisations dans le pays dans lequel il travaille. Les travailleurs frontaliers les payent donc en Belgique et doivent par conséquent souscrire à un organisme belge de sécurité sociale.

L'employeur belge doit également inscrire le travailleur frontalier à l'Office National de Sécurité Sociale, où les cotisations seront reversées.

Le frontalier doit également s'inscrire auprès d'une mutualité belge afin d'être couvert pour les soins de santé. C'est auprès de cette mutualité belge que le frontalier doit faire connaître son incapacité de travailler en cas d'arrêt de travail. Mais les frontaliers doivent également être affiliés auprès de la Caisse Primaire d'assurance Maladie française (CPAM).

Dans chaque pays les agences pour l'emploi proposent des offres ouvertes aux frontaliers. Pôle Emploi et la Maison de l'Europe organisent des ateliers dédiés à la mobilité professionnelle. Dans le cadre du programme Interreg, des forums de l'emploi sont organisés rassemblant employeurs, salariés, organismes de formation, demandeurs d'emploi, étudiants. Le syndicat patronal belge flamand VOKA a par ailleurs pris l'initiative de créer un site internet « vous êtes les bienvenus » pour promouvoir l'emploi en Belgique auprès de la population française frontalière. L'offre est nettement plus conséquente côté belge.

Malgré les efforts des institutionnels et les actions de sensibilisation, aller travailler en Belgique reste hors d'atteinte pour beaucoup.

### Quels sont les freins ?

**Une connaissance insuffisante du marché de l'emploi transfrontalier** avait été soulignée en 2014 par le groupe de travail parlementaire franco-belge dans son rapport, cette méconnaissance concerne tous les aspects de l'emploi : offre, demande, localisation, conditions d'emploi et de salaire...

**L'adaptation de la qualification à l'offre :** côté français, le secteur des services est peu développé. Le Dunkerquois a une tradition d'emplois industriels. Les services à la personne sont encore moins dans la culture que dans des territoires ayant quitté l'économie industrielle depuis plus longtemps. Par exemple, même si c'est un chantier à venir, il n'y a pas de filière Silver Economy alors que le vieillissement de la population est une opportunité : 35% d'habitants ont plus de 60 ans à Bray-Dunes, un gisement d'emploi au service des personnes âgées existe aussi sur la côte belge.

**La complexité administrative** peut décourager de travailler côté belge. Les règles concernant la protection sociale et l'imposition des revenus sont complexes. La Maison de l'Europe aide à les décrypter. Elle pourrait être appuyée par une association de travailleurs transfrontaliers qui n'existe pas à ce jour et pourrait jouer un rôle de capitalisation des bonnes pratiques en les faisant connaître aux futurs candidats du travail en Belgique.

**La langue est un autre frein :** pour travailler côté belge il faut maîtriser quelques rudiments de flamand. Le rapport 2014 du groupe parlementaire franco-belge signale que le recrutement de personnel bilingue constitue toujours l'obstacle majeur au développement des actions entre les entreprises de chaque pays. Ce même rapport préconise la construction de modules de formation en français et néerlandais adaptés aux situations de travail courantes. En amont, la

sensibilisation sur le fait que le néerlandais est un passeport pour l'emploi existe-t-elle ? Pour travailler en Belgique, il faut aussi s'approprier une culture d'entreprise différente.

**Se loger en France et travailler en Belgique ?** Côté Français, la plus grande partie des logements sociaux sur le SCOT « Flandre-Dunkerque » est concentré sur le littoral Ouest (de Dunkerque à Gravelines). La plupart des communes frontalières ou proche de la frontière on a à l'inverse un taux de logement social inférieur à 10 % (source SCOT – 2010). Ce sont pour la plupart des petites communes (moins de 3500 habitants), qui ne sont pas soumises à une obligation de construction de logements sociaux. De ce fait, la géographie du logement social dans la région éloigne les lieux de vie des demandeurs d'emploi français des bassins d'emploi belge.

**En lien avec le taux de chômage plus élevé, les difficultés sociales sont beaucoup plus importantes en France.** La cartographie des indices de pauvreté en Belgique (personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.115 euros par mois pour une personne isolée) indique que la Flandre Occidentale est moins affectée que d'autres régions belges. A l'inverse, le dunkerquois est un territoire où la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (1008€ par personne en 2016) est particulièrement dense. 20,3 % de la population de Dunkerque vivait en 2014 sous le seuil de pauvreté (source INSEE), 18 % de ménages pauvres dans le dunkerquois (INSEE 2010), 11,1 % de ménages sous le seuil de pauvreté en Flandre en 2014 (baromètre inter-fédéral de la pauvreté).

En termes d'attractivité, la côte d'Opale perd des habitants (la CUD perd 1000 habitants par an), alors que les Flandres belges ont un flux d'habitants positif, le territoire étant attractif pour le reste de la Belgique.

**Du point de vue de l'investissement,** la France attire plus les investisseurs belges que l'inverse. En 2016, la Belgique a attiré 200 projets d'investissement étrangers (environ 1000 par an pour la France), soit une baisse de 5% par rapport à l'année record de 2015. Le résultat est néanmoins le deuxième meilleur enregistré en 10 ans mais le taux d'attractivité du pays est encore faible puisque seuls 26% des dirigeants sondés pensent que le climat d'investissement évoluera de manière positive dans les trois prochaines années, ressort-il de la dernière édition du baromètre de l'attractivité belge élaboré par le bureau de consultance Ernst&Young (EY).

La Belgique se place au huitième rang du classement des pays européens les plus attractifs (derrière l'Allemagne, la France ou encore les Pays-Bas). La pression fiscale reste ainsi un des principaux soucis pour les investisseurs étrangers. Pas moins de 46% des chefs d'entreprise interrogés par EY estiment que la réduction du taux d'impôt nominal des sociétés (de 33,99% actuellement, soit le plus élevé d'Europe) constitue la première priorité pour accroître la compétitivité en Belgique.

De ces situations économiques et sociales contrastées, nous retirons deux constats ou questionnements :

- **Cette situation crée un déséquilibre dans la perception qu'ont les habitants de leurs voisins,** avec un complexe dunkerquois vis-à-vis du flamand occidental. Le flamand belge en déplacement en France est un client exigeant sur la qualité, il manie les espèces plus que la carte bancaire en donnant de ce fait une impression de richesse. Il rachète les grandes maisons bourgeoises de Bray-Dunes. A l'inverse, le belge flamand est méfiant vis-à-vis du Dunkerquois. Le chômage, le sentiment d'insécurité lié notamment à la question des migrants contribuent à cette image négative et à la méfiance en Belgique à l'égard des français qui passent la frontière, certains étant soupçonnés d'importer de la délinquance.

- **Concernant l'éventuelle connexion d'un vote d'extrême droite observé dans cette région française aux dernières élections à un rejet de l'Europe il convient de rester prudent:** ses motivations peuvent être autant liées à la situation socio-économique de la population. Dans une étude récente (octobre 2017), sur l'abstention en Hauts de France lors des élections 2017, l'INSEE signale que 15,7 % des inscrits de la région n'ont voté à aucun des quatre tours (abstention systématique), soit 2,3 points de plus que la France métropolitaine. Les moins diplômés et les plus défavorisés s'abstiennent plus : parmi les inscrits de 25 ans ou plus sans activité professionnelle, un quart ne s'est déplacé à aucune élection, soit 4,6 points de plus qu'en France métropolitaine. En moyenne, moins les inscrits sont diplômés, moins ils se déplacent pour voter.

### La frontière de la langue : un sujet sensible

**La différence de langue est perçue comme un obstacle pour la cohésion entre les populations. Si autrefois les habitants parlaient flamands de part et d'autre de la frontière et partageaient cette langue commune, seuls quelques anciens le maîtrisent encore et pour les jeunes générations, ce sont le français et le néerlandais qui se sont imposés.**

Les français ne sont pas préparés dans leur scolarité à apprendre le néerlandais, au contraire des flamands pour qui la 1<sup>ère</sup> langue étrangère obligatoire au collège est le français. En France, le flamand n'est pas considéré comme une langue à conserver. Le néerlandais n'est pas enseigné en primaire, il n'y a pas de collège bilingue côté français. Le néerlandais est enseigné en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> langue ; il y a un seul exemple de crèche bilingue, très peu d'offres de voyages d'études. Une exception avec l'Université du littoral : le néerlandais est une langue obligatoire dans cette université française. Les postes d'enseignants en néerlandais sont créés au compte-goutte.

**Cette différence est un sujet de crispation pour les belges, qui participe de leur sentiment de frustration/supériorité observé à l'égard des français.** Les flamands supportent en effet de moins en moins d'être les seuls à faire l'effort de parler dans une langue étrangère, et ce sentiment est renforcé par les tensions internes à la Belgique entre les flamands et les wallons. Si jusqu'à il y a 10 ans on parlait très bien français en Belgique, aujourd'hui on veut moins montrer qu'on le parle.

A titre d'illustration, une étude consacrée à l'évolution de la nuptialité franco-belge (*approche multi-scalaire de la nuptialité franco-belge- Grégory Hamez*), remarque qu'en l'espace de vingt ans, **la part des mariages franco-belges a diminué de moitié dans les communes flamandes (hormis La Panne), passant de 6 à 3%,** tandis qu'elle est demeurée constante dans les communes wallonnes et à La Panne, et l'explique en partie par le renforcement de la frontière linguistique. Les taux les plus élevés se trouvent dans les communes wallonnes où le tissu urbain est continu à travers la frontière comme Mouscron et Comines-Warneton, dans lesquelles chaque année au moins un mariage sur cinq est franco-belge. Dans le district de Tournai, dont la ville centre est plus éloignée de la frontière, il s'agit d'un mariage sur dix.

« La baisse de la nuptialité franco-belge dans les communes flamandes est paradoxale, dans la mesure où les mutations des frontières laissaient attendre au contraire une croissance des relations transfrontalières, ou tout au moins une stabilité. L'explication réside probablement dans le facteur linguistique. En effet, si la construction européenne a fortement assoupli la frontière dans sa dimension politique, administrative, ou douanière, cette frontière devient à l'inverse une limite linguistique de plus en plus affirmée, sous l'effet de deux tendances : le déclin continu du patois flamand en France, et le rejet de la langue française en Région flamande. En France, le flamand régresse progressivement au cours des trois siècles

d'existence de la frontière, mais de façon accélérée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle [Hamez, 2004]. Il semble que la situation est devenue critique dans la mesure où le flamand n'est plus transmis d'une génération à l'autre [Héran, Filhon, Deprez, 2002]. En Région flamande, les revendications nationalistes se sont arc-boutées sur la question linguistique et le rejet de l'expression francophone. Ces deux tendances provoquent le développement d'un unilinguisme de chaque côté de la frontière, néfaste aux relations et probablement en grande part responsable du « désamour franco-flamand » constaté.

### **Un dialogue quasi inexistant entre institutions transfrontalières et citoyens, et peu d'implication des élus de proximité dans ces institutions**

Les institutions que nous avons rencontrées nous ont largement expliqué leurs modalités de fonctionnement et de gouvernance, mais ont peiné à nous donner des exemples concrets de leurs réalisations. **Nous en ressortons avec l'impression d'une approche assez technocratique et peu adaptée aux besoins des habitants, et d'une comitologie complexe et éloignée du citoyen.** Le document d'introduction de l'atelier faisait écho à ce décalage en évoquant : « L'Europe a pourtant derrière elle 25 ans de programmes de coopération territoriale européenne, avec de nombreux dispositifs sophistiqués » (introduction aux ateliers de Dunkerque – 29/6/2017).

Ainsi, les institutions semblent ne pas travailler assez avec les élus de proximité (à titre d'exemple, la maire de Bray-Dunes que nous avons rencontrée, n'est pas associée à la gouvernance du GECT). De même **le conseil de développement du GECT n'est pas transfrontalier dans sa constitution.**

Les témoignages recueillis depuis auprès de la DREAL Hauts de France et de la DDTM du Nord confirment que la question transfrontalière n'est pas un sujet au quotidien, autant au sein des services de l'Etat que dans les relations avec les élus. La question est soulevée de manière négative, à l'occasion de conflits d'usage (exemple de l'implantation d'éoliennes en Belgique à proximité de maisons françaises) ou de concurrence (celle des ports Dunkerque/Anvers ou entre agriculteurs : les agriculteurs français se plaignent de règles environnementales plus strictes en France constituant un handicap concurrentiel).

**Un exemple illustratif de déficit de projets communs est celui de la mobilité :**

**Les déplacements transfrontaliers apparaissent particulièrement compliqués et marqués par la discontinuité des offres :** outils juridiques et financiers nationaux, zone peu privilégiée comparée à la région lilloise. L'information pratique pour le citoyen est très dispersée sur des sites internet dont la fiabilité est douteuse. Les deux cartes ci-dessous illustrent des versions différentes de la continuité de l'offre L'interconnexion des bus entre la Belgique et la France n'existe pas.



← Train 25€ - 38€

3 h 43 min  
comprend 1 h 8 min transfert

Veurne	25 min - toutes les heures	5€ - 8€
Lichtervelde	27 min - toutes les 30 minutes	2€ - 3€
Kortrijk	37 min - toutes les heures	2€ - 4€
Lille Flandres	1 h 5 min - toutes les heures	16€ - 23€
Dunkerque		23 hôtels



Dans le champ du tourisme, l'offre ferroviaire est également discontinue : le tram du littoral qui dessert la Panne ne va pas jusqu'à Bray-Dunes, dernière station française avant la frontière.

Le rapport du groupe parlementaire franco-belge signale la question des transports au titre des obstacles non résolus depuis le premier rapport en 2007 : absence de plan de mobilité commun entre les deux pays, supports d'information du voyageur différents, nécessité de plusieurs titres de transport, pluralité d'acteurs, etc....

Le site « bienvenus chez nous » précédemment cité évoque 8 atouts clé pour aller travailler en Belgique, parmi lesquelles la facilité d'accès : « Pour se déplacer vers la région, on constate en général peu de problèmes de mobilité. La circulation en voiture est fluide, on rencontre peu d'embouteillages. » Il n'est donc question que d'accessibilité via la voiture individuelle. Les transports en commun ne sont pas mentionnés.

Le GECT a constitué un groupe de travail sur ce sujet. Il a également animé en septembre 2017 un temps de travail franco-belge sur la planification, destiné à comprendre les outils existants de part et d'autre de la frontière. On est encore loin de la coordination des outils....

**En contraste, la santé est un des domaines où la coopération est avancée.** Elle est ancienne (25 ans) et s'est construite sur les besoins et les pratiques (praticiens et patients). De nombreuses difficultés ont été solutionnées au fil du temps et suivant les problèmes rencontrés sur le terrain. Les initiatives des centres hospitaliers et des praticiens ont été appuyées par les gouvernements et les collectivités de chaque pays. Les coopérations permettent de mutualiser les services, de renforcer la complétude de l'offre, et son accessibilité géographique. Par exemple, la taille de 2 millions d'habitants des deux régions composant le GECT Flandres-Dunkerque-Côte d'Opale a permis de justifier d'équipement performant comme l'IRM super puissant (TEPSCAN) à l'hôpital de Dunkerque qui bénéficie à la population transfrontalière.

L'accès à l'information, via un guide de la santé transfrontalière, est proposé par internet (site ad hoc) et papier.

Gids van de  
 Frans-Belgische  
 grensoverschrijdende  
 gezondheidszorg

## Guide de la santé transfrontalière Nord - Pas-de-Calais Belgique

Nederlands

### Se faire soigner en Belgique

Un guide	Comprendre le système de santé	Se faire soigner	Trouver un acteur de santé	La coopération
Pour qui ? pourquoi ? Par qui ?	En Belgique En France Repères légaux	En Belgique En France	Recherche sur carte Moteur de recherche	Les dispositifs Témoignages

>> [Retour à la liste précédente](#)

#### A quelles conditions puis-je me faire soigner en Belgique ?

Les règlements communautaires prévoient la prise en charge des soins devenus médicalement nécessaires à l'occasion d'un séjour (Article 22.1 du 1408/71). En d'autres termes, si vous séjournez en Belgique et que votre état de santé nécessite des soins immédiats, vos soins et les frais induits seront pris en charge.  
 Pour les soins programmés, vous devez vous rapprocher de votre Caisse d'Assurance maladie.

Nous vous invitons à consulter le [site de l'assurance maladie](#) qui présente les différentes situations. Vous pouvez également utiliser les outils de simulation réalisés par des organismes spécialisés pour comprendre le type de situation dont vous relevez.  
 Cliquez sur l'un de ces liens pour y accéder :

- [site de l'OFPS](#)
- [Groupe franco-belge d'Assurance Maladie](#)

Les coopérations mises en œuvre dans le domaine de la santé semblent exemplaires par leur ancrage dans la réalité des besoins quotidiens même si l'effort de simplification est à poursuivre de part et d'autre des pays. Pour autant, l'action européenne dans ce domaine n'est pas forcément très lisible par le bénéficiaire final.

De même, la coopération dans le domaine de l'eau est à la fois ancienne (convention franco-belge de gestion des écoulements de 1890), et multithématiques (gestion des écoulements et lutte contre les inondations, qualité de l'eau, lutte contre les organismes nuisibles, gestion intégrée de l'eau). Elle semble cependant rester assez institutionnelle, et le nombre important d'organismes intervenant dans le domaine de l'eau (environ 25 recensés)

dans l'annuaire transfrontalier de l'eau édité par le GECT) ne rend pas forcément l'action très lisible sur le terrain.

### La communication et la culture s'arrêtent à la frontière

Nous avons été également surpris de constater qu'en termes de communication auprès des habitants, il n'y ait pas de coordination entre les agences d'urbanisme de part et d'autre de la frontière. **Une communication commune pourrait être un signe en faveur de l'appropriation commune d'un territoire. Au-delà de cette communication institutionnelle, nous avons également noté qu'il existe peu de médias consacrés à cette zone transfrontalière.**

Les journaux locaux français sont très concentrés sur la criminalité, distillant ainsi peu d'informations positives. Le développement de programmes communs entre médias français et belges nécessite des moyens que n'ont pas les journaux et chaînes déjà sous tension.

A noter l'existence du magazine périodique LE FRONTALIER, pendant français du Deze Week en Flandres, qui propose « une vue variée sur les offres les plus avantageuses de la région ». Le côté commercial est complété de rubriques rédactionnelles touristiques. Le Frontalier est un outil unique destiné aux commerçants flamands qui visent à recruter des clients parmi leurs voisins du sud ». Ce magazine anime également une page Facebook qui diffuse des informations sur les activités, sorties, évènements organisés à proximité de la frontière : <https://www.facebook.com/LeFrontalier/>



Le Frontalier

11 octobre, 14:09

Vendredi 13 octobre, dès 20 h, nos amis de l'association "C'est comme ça" et de la Municipalité de Leffrinckoucke vous convient à la salle de la Poudrière pour un concert Rock où vous pourrez voir et entendre entre autres Uli Roth, ex-Scorpions, l'un des pionniers du Métal néo-classique !



Moins de 200 personnes suivent cette page d'actualité pour l'instant. Un des interlocuteurs rencontrés nous a d'ailleurs affirmé que « 98% des flamands ne savent pas ce qui se passe de l'autre côté de la frontière ... ».

**Les populations de chaque pays ne connaissent pas les évènements culturels qui se passent à 20kms de l'autre côté de la frontière.** Le taux de fréquentation des salles de Dunkerque par les belges est très faible. A la méconnaissance des évènements à venir,

s'ajoute une défiance des Flamands par rapport à l'insécurité en France. A l'inverse, les responsables culturels de Veurne estiment ne pas avoir besoin du public français puisque leurs événements font déjà le plein sans eux. Résultat : les grands pôles d'attraction demeurent Lille et Bruges.

**Le tourisme de mémoire** (tourisme de paix en Belgique) semble se développer. Le récent tournage du film Dunkerque a sans doute contribué à dynamiser cette démarche. Ainsi, des journées sont organisées autour des lieux du tournage :

<http://www.dunkerque-tourisme.fr/Venir-en-groupe/Venir-en-groupe-a-Dunkerque-Adultes/Venir-en-groupe-a-Dunkerque-Adultes-Journees/Dunkerque-histoire-et-cinema>

**Il est pour autant difficile de trouver une information commune franco-belge sur le sujet.** Les visites proposées ne semblent pas franchir la frontière. Ainsi par exemple, le Flanders Fiels Museum d'Ypres, dont on peut trouver les coordonnées via une recherche nationale sur le tourisme de mémoire en Flandre, ne paraît pas référencé dans les sites touristiques du secteur de Dunkerque, côté français.

[https://books.google.fr/books?id=DVLPCwAAQBAJ&pg=PT17&lpq=PT17&dq=tourisme+de+paix+flandre&source=bl&ots=0vqZCNn\\_bB&sig=L1qyNPWmMS-HITxqo-2JGnsbWfK&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjyn-udipbXAhVEPxoKHYwbCecQ6AEIRDAE#v=onepage&q=tourisme%20de%20paix%20flandre&f=false](https://books.google.fr/books?id=DVLPCwAAQBAJ&pg=PT17&lpq=PT17&dq=tourisme+de+paix+flandre&source=bl&ots=0vqZCNn_bB&sig=L1qyNPWmMS-HITxqo-2JGnsbWfK&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjyn-udipbXAhVEPxoKHYwbCecQ6AEIRDAE#v=onepage&q=tourisme%20de%20paix%20flandre&f=false)

Les seuls chemins de mémoire transfrontaliers trouvés ne desservent pas le secteur de Dunkerque. Ils sont d'ailleurs fortement orientés vers la grande Guerre plutôt que vers la deuxième mondiale.

<http://www.cheminsdememoire-nordpasdecals.fr/les-chemins/le-front.html>



**En tant que zone transfrontalière, la région bénéficie du soutien de fonds européens. Ainsi, 75 M€ européens ont été investis sur le territoire au cours des 6 dernières années, sans pour autant que l'on sache si les habitants en ont réellement conscience.** D'autre part, les processus de mobilisation de ces fonds européens, qui pourraient répondre aux besoins des habitants de cette zone transfrontalière, se sont complexifiés et sont totalement inaccessibles au citoyen non averti.

Le site internet de la MOT liste 136 projets concernant la frontière **franco-belge**, nombre d'entre-deux ayant bénéficié de fonds communautaires (Interreg, FEDER...). Les domaines et thèmes d'intervention sont très variés. A titre d'exemple :

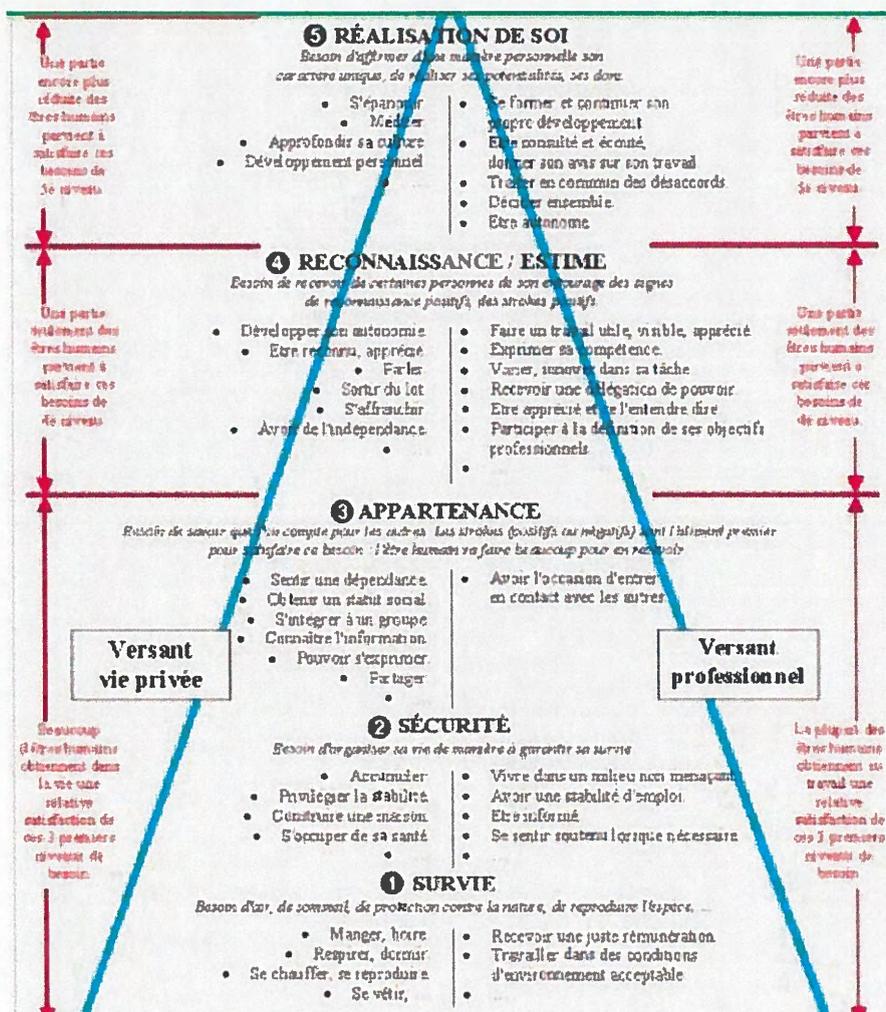
- Le projet Interreg (2016 – 2020) « **Compétences sans frontières dans la région transfrontalière France-Wallonie-Flandre** » qui vise à diminuer l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi de la région transfrontalière. Pendant cette période, le chef de file du projet, POM West-Vlaanderen (l'Agence de développement économique de la Flandre occidentale), et ses partenaires souhaitent informer le plus grand nombre de demandeurs d'emploi des possibilités d'emploi offertes de part et d'autre de la frontière et dispenser une formation adaptée aux emplois visés. Les 21 partenaires flamands, français et wallons du projet concentrent leurs actions sur des secteurs spécifiques qui sont : l'agro-alimentaire, le textile, les nouveaux matériaux et l'écoconstruction.

Le projet veut ainsi contribuer à la promotion d'emplois, à élaborer des programmes de formation transfrontaliers pour les fonctions en pénuries et à accompagner des PME dans le recrutement des travailleurs frontaliers (coût total 4 M€ - subvention UE 2 M€ - durée 2016-2020).

- Le projet ancien (2005-2007) « **Coopération hospitalière Flandre maritime – West-Vlaanderen** » mené entre le Centre hospitalier de Dunkerque, Nucléridis (société privée spécialisée en imagerie médicale) et des établissements de santé belges (Sint-Augustinuskliniek de Furnes, Koningin Elisabeth Instituut de Oostduinkerke) est né en 2004. Soutenu par l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre – Dunkerque (AGUR), il s'est concrétisé par la signature d'une convention début 2006. Les hôpitaux se sont ainsi engagés à améliorer les conditions et l'accès aux soins des patients, notamment en partageant les coûts, les études et les moyens humains.

## Préconisations :

Rendre perceptible les actions de l'Europe auprès des citoyens des Flandres pour créer un sentiment d'appartenance à l'Europe passe de notre point de vue par des actions / projets concrets qui répondront aux besoins quotidiens des habitants. Repartons de ce socle de besoins.



**Le socle des besoins (sécurité, survie) : se déplacer, travailler, habiter, se soigner, se protéger :**

**Mobilité :** clarifier la lecture de l'offre par le client, simplifier la mobilité en renforçant les connexions multimodales, développer une application du type *Citymapper* à usage transfrontalier, développer l'écomobilité (co-voiturage, location de voitures électriques, ...), tenter de connecter le réseau de TC de l'agglomération de Dunkerque avec le Tram du littoral.

**Travail :** Aller travailler en Belgique suppose de mieux connaître les opportunités, de maîtriser les rudiments de néerlandais nécessaires, de se déplacer, voire de loger à proximité de la frontière : créer un espace d'échanges entre travailleurs transfrontaliers : association, application – travailler en transversalité entre ce groupe de travailleurs, les maisons de l'emploi française et belge, la Maison de l'Europe, la MOT – Formation tout au long de la vie :

développer des formations (dont volets linguistique, comportemental) adaptées aux besoins des entreprises belges.

**Se loger** : Une politique consistant à favoriser la construction de logements sociaux à proximité des zones frontalières pourrait être de nature à favoriser l'employabilité des français par les entreprises belges.

**Se soigner** : développer la communication pédagogique sur l'usage des infrastructures médicales utilisables de part et d'autre de la frontière.

### **Appartenance, reconnaissance, réalisation de soi**

**Parler la même langue** : développer l'apprentissage du néerlandais, en formation initiale (à travailler avec l'éducation nationale), et en formation continue pour adulte, orienté en particulier vers la culture d'entreprises ; développer les échanges scolaires de part et d'autres de la frontière, pour donner aux enfants l'envie d'investir dans l'apprentissage de la langue.

**Accéder à l'information et à la Culture** : regrouper en un site/application communs des informations aujourd'hui dispersées sur des événements propres à chaque pays, mais aussi développer des événements communs sur des thèmes fédérateurs : histoire, gastronomie... Développer une information commune sur les lieux touristiques, les lieux de mémoire les événements culturels, les lieux de gastronomie, etc... . Favoriser les sujets fédérateurs de chaque côté de la frontière qui dépassent les limites territoriales et notamment les sujets environnementaux (exemple qualité de l'air, gestion de l'eau, ...) et ceux liés à la mémoire collective (mise en valeur des lieux de combats des deux guerres).

<http://www.opaleneews.com/agenda/>

<http://www.effetflandre.fr/agenda/>

**Valoriser le rôle de l'Europe en tant que facilitateur de la vie quotidienne** : valoriser le rôle de l'Europe en tant que facilitateur de la vie quotidienne (facilité de franchissement de la frontière – avec un compteur de passage -, monnaie unique, financement d'équipements médicaux). Instaurer une page d'actualité « Europe-vie transfrontalière » dans la presse régionale quotidienne ou hebdomadaire : y intégrer des articles de fonds sur un sujet (la gestion du polder, la santé partagée, la mobilité transfrontalière, etc...) dans les mêmes médias ou des reportages sur France 3 ou sur les chaînes flamandes. Activer les réseaux sociaux sur les mêmes sujets.

**Etre écouté, valorisé (associations, réseaux sociaux, blogs) en tant que citoyen transfrontalier et être associé à la conception des projets transfrontaliers. Construire un projet de territoire commun, avec les citoyens** : mieux connaître les aspirations des habitants (enquête, appel à initiatives, ...), développer les modes collaboratifs associant les citoyens, les élus de proximité, l'Etat et le management participatif au sein des instances transfrontalières, permettre le droit à l'expérimentation et le mode agile. Développer des micro-projets en mode agile et collaboratif ayant un impact immédiat dans la vie quotidienne des habitants transfrontaliers.

Faire du citoyen participant un vecteur de communication sur les apports des fonds européens dans la réalisation des projets. Pour ce faire, différentes modalités d'implication des citoyens pourraient être activées : théâtre forum et théâtre législatif, plateformes collaboratives, ateliers

de scénarios, etc..... Le tableau en annexe 1 récapitule différents modes d'implication des citoyens, en donnant quelques exemples de mise en œuvre, et les avantages/limites de chacun des dispositifs. Citons à titre d'exemples :

- le *Forum ouvert*, mis en œuvre à Turin pour construire l'agenda 21 de la Province, ou à Saclay pour débattre du rôle des espaces naturels et agricoles
- le *Community organizing*, dont l'objectif est de créer une communauté autour d'intérêts communs
- le *budget participatif*, qui permet d'impliquer les habitants d'un territoire en leur donnant la possibilité de décider de l'utilisation d'une partie du budget de la collectivité.

**Définir ou actualiser une stratégie de collaboration et de partenariat transfrontalier permettant de mettre en œuvre ce projet de territoire** : identification du porteur institutionnel, définition des priorités et des actions, identification des financements (nationaux, régionaux, UE) et calendrier. Et faciliter l'accès à l'ingénierie de projet par l'intervention d'un spécialiste prenant en charge la complexité d'accès aux dispositifs européens.

**ANNEXE 1 : La consultation des citoyens et leur implication pour la construction d'un projet de territoire peut prendre plusieurs formes, de la consultation à la co-construction, en passant par la concertation. Le tableau ci-dessous récapitule différentes formes d'association du public, et identifie des exemples de mise en œuvre auxquels les institutions locales pourront se référer.**

Description des différents outils de démocratie participative<sup>23</sup>

Consultation	Echelle Durée Public	Expériences	Avantages/limites
<b>Théâtre Forum et théâtre législatif</b> Transformer le spectateur en acteur via l'expérimentation de scénarios, pour trouver ensemble des alternatives.	Locale ou nationale 1h30-2h Grand public	D'abord utilisé au Brésil, en Inde, au Burkina Faso, ... cette méthodologie a également été mise en œuvre dans le projet « eau durable » mis en place par plusieurs communes du bassin de la Siagne (Alpes-Maritimes, Var) en 2008 pour favoriser l'émergence d'une gouvernance locale de la gestion de l'eau.	Permet un réel <b>dialogue</b> entre les acteurs du territoire (grand public et élus/agents territoriaux), et de faire émerger des <b>propositions concrètes</b> . Forme jugée trop courte pour travailler sur des projets de long terme. Peut-être combiné avec des ateliers de scénario
<b>Town meeting ou forum communautaire</b> Organiser le dialogue entre de nombreux participants grâce à une combinaison entre discussions en petits groupes et sessions plénières « numériques »	Nationale 1 à 2 jours Panel de citoyens	Nouvelle-Orléans (USA) en 2006, suite à l'ouragan Katrina, afin de définir avec les décideurs les priorités de reconstruction de la ville.	L'utilisation des NTIC permet d'organiser ces réunions en plusieurs endroits simultanément, et d'y associer un nombre de participants significatif et représentatif. La conciliation entre échanges humains et technologies permet un pouvoir informatif important et de communiquer en temps réel sur les débats, les thèmes abordés, les réactions. La rédaction d'un rapport de synthèse est complexe compte-tenu du grand nombre de participants. Le suivi et la prise en compte des recommandations restent à améliorer.
<b>Initiative citoyenne européenne</b> Donner le droit aux citoyens européens, ayant réuni un million de signatures dans au moins sept Etats membres, de demander à la Commission européenne de proposer une nouvelle législation européenne.	Europe Longue Grand public	Initiative européenne « arrêtons l'écocide en Europe : une initiative des citoyens pour donner des droits à la Terre » menée en 2012 par un collectif de citoyens allemands, espagnols, français, estoniens, portugais, ... Expérience récente qui reste à expérimenter.	Outil qui donnerait assez de pouvoir aux citoyens pour <b>impacter les décisions</b> européennes, en intervenant <b>en amont</b> de la procédure législative, avec une garantie de <b>transparence</b> . Procédure longue et complexe, qui nécessite une bonne connaissance du droit européen, ce qui en restreint l'accès. Pas d'obligation de prise en compte par la Commission.
<b>Pétitions en ligne</b>	Locale ou nationale Courte Grand public	e-pétition de la mairie de Paris : droit d'interpellation nécessitant l'adhésion de 1% des parisiens majeurs	Rend accessible au plus grand nombre l'expression d'avis sur les politiques publiques ou les projets locaux. Facilite la participation du public à des processus institutionnels, ce qui permet de toucher un public plus large. Le web permet d'afficher les attentes de la société. Il existe un risque d'instrumentalisation, et la vigilance doit être apportée sur la réelle prise en compte des avis formulés en ligne.
<b>Plateformes collaboratives</b>	Nationale Courte Grand public	« Parlement et citoyens » en France, « Public reading stage » en GB : outils permettant aux citoyens d'intervenir dans les phases d'élaboration des lois. Plateforme de consultation publique du ministère de l'environnement pour donner un avis sur les projets de lois, arrêtés, décrets, relatifs au	Le web permet d'afficher les attentes de la société. Il existe un risque d'instrumentalisation, et la vigilance doit être apportée sur la réelle prise en compte des avis formulés en ligne. Bien souvent le cadre de participation en ligne donné par les institutions ne

<sup>2</sup> Démocratie participative : des outils pour agir. Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme.

<sup>3</sup> Avventura Urbana : progettazione partecipata per le politiche pubbliche.

		développement durable. Projet « ma ville de demain » de l'agglomération de Nantes visant à donner un horizon 2030 à la ville.	correspond pas aux attentes des internautes, qui recherchent une participation souple s'organisant de façon autonome autour de dispositifs permettant d'agir et de coopérer.
--	--	--	--

Concertation	Echelle Durée Public	Expériences	Avantages/limites
<b>Atelier de scénarios</b> Faire réfléchir différents types d'acteurs autour de scénarios du futur liés à un sujet, un projet ou une problématique	Nationale ou Europe 2 à 3 jours Panel de citoyens concernés par le sujet, choisis en fonction de leur profil	Projet « Sustainable urban living » au Danemark en 1992, dont les grands principes ont été repris par la Commission européenne en 1993 avec la mise en place d'ateliers de scénarios dans plusieurs pays d'Europe sur le thème de la ville, environnement urbain durable.	Les relations entre experts et participants sont équitables : les experts ne dominent pas le dialogue. Permet d'identifier clairement les barrières au changement et donne l'opportunité de les dépasser par des propositions d'alternatives argumentées. Le meilleur moment pour expérimenter cet outil : phase initiale d'un processus, après avoir fait une bonne enquête sur le terrain, pour enrichir le cadre des possibilités avec les personnes que l'on a l'intention d'impliquer, et parvenir ensemble à élaborer un programme d'action. Risque de manque de neutralité des informations dû à la pré-écriture des scénarios par les experts.
<b>Certification participative</b> Placer des citoyens en position de contrôler les produits et délivrer une certification.	Locale Plusieurs années, 1 ou 2 jours / an Grand public	Certification participative sur les filières ostréicole et porcine en Bretagne mis en place par le réseau Cohérence depuis 2004.	Mise en place d'une dynamique territoriale par un dialogue entre les différents acteurs (consommateurs, paysans, collectivités, etc ...). Incitation à une démarche de progrès. Encore trop peu connu et limité à un public trop restreint.
<b>Conférence de citoyens et jury citoyen</b> Faire émerger un avis apportant un éclairage citoyen sur une controverse complexe. Les citoyens sont au préalable informés via des échanges avec différents experts du sujet.	Locale ou nationale Jury : 3 à 5 j Conf : 3 we Panel de citoyens tirés au sort de façon à représenter au mieux la diversité de la population	Assainissement de l'eau à Bordeaux en 2010 Enfouissement des déchets nucléaires à Bure en 2013	Permet un approfondissement des connaissances par l'affrontement d'avis opposés. Après compréhension des enjeux, les citoyens arrivent à délibérer de façon claire et ont la possibilité d'influencer utilement les décisions politiques. Les résultats sont en grande majorité perçus comme crédibles, mais certains mettent en doute la représentativité du panel, ou bien l'influence que peuvent exercer les experts qui participent à sa formation.
<b>Community organizing</b> Créer une communauté autour d'intérêts communs, permettant aux citoyens d'agir auprès des pouvoirs publics	Locale Longue Grand public : les participants doivent être des groupes représentatifs de la société civile	Né aux USA dès 1880, le modèle commence à s'exporter en Europe. Recommandations citoyennes élaborées par l'association « London citizens » depuis 1996 : campagne sur les salaires décents et protection de l'environnement	Mobilise un large nombre d'individus sur des échéances de long terme, avec des effets concrets sur la politique. La forme de la méthode (réunions publiques) ne permet pas d'inclure suffisamment les couches les plus défavorisées de la société.
<b>Forum ouvert</b> Faire travailler ensemble un grand nombre de personnes autour d'un thème commun tout en laissant une grande liberté aux participants.	Locale ou nationale 1 journée ou 1 week-end Grand public	Concertation territoriale sur les rôles des espaces naturels et agricoles du Plateau de Saclay, menée par l'association Terre et Cité en 2012. Utilisé à Turin pour construire l'agenda 21 de la Province (développement soutenable du territoire).	Permet de faire émerger l'intelligence collective et la co-construction de propositions grâce à la mise en valeur de la créativité. Le meilleur moment pour expérimenter cet outil : phase initiale d'un processus, après avoir fait une bonne enquête sur le terrain, pour enrichir le cadre des possibilités avec les personnes que l'on a l'intention d'impliquer, et parvenir ensemble à

			élaborer un programme d'action. Les secrétaires ont un rôle important et doivent prouver leur neutralité dans l'extraction qu'ils font des propositions issues des échanges.
<b>Sondage délibératif et collaboratif</b> Enrichir les techniques de sondages d'une phase de délibération entre les participants. Permet d'analyser l'évolution des opinions avant et après une formation/un débat.	Locale, nationale ou Europe 1 journée ou 1 week-end Panel de citoyens tirés au sort pour une représentativité é la plus large possible.	Au Danemark en 2000, avant le référendum sur l'adoption de l'euro, en Australie à l'occasion des débats au référendum sur la réconciliation avec les aborigènes. Sondage délibératif réalisé auprès de 12 750 personnes en avril 2009 par la Fondation Nicolas Hulot sur le thème de la Contribution Climat-Energie	L'ampleur de la phase de formation est une source d'information souvent de meilleure qualité que les outils participatifs plus classiques. Le sondage délibératif permet d'avoir une photographie d'avis citoyen plus riche qu'un simple sondage en s'appuyant sur le caractère interactif et collectif sur processus de formation/décision. Risque d'orientation de l'information dans le sens de l'instance organisatrice. Ne permet pas réellement la co-construction d'un avis citoyen.
<b>World café</b> Organiser des discussions entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger des propositions concrètes partagées par tous.	Locale 1/2 ou 1 journée Panel de citoyens	Importé des USA Journées de la restauration collective responsable organisées entre décembre 2011 et janvier 2012 par le Fondation Nicolas Hulot dans 3 régions (Pays de la Loire, Midi Pyrénées et Picardie	Méthode flexible et adaptable qui permet de faire tomber les clivages et stimule la créativité et l'action. Permet d'associer un grand nombre de personnes à la recherche de solutions concrètes. Davantage adapté aux problématiques globales ou à l'établissement d'un état des lieux, le world café n'est pas le format le plus adapté à l'élaboration d'un plan d'action.
<b>World Wide views (débat mondial citoyen)</b> Faire participer les citoyens du monde entier autour d'un même thème avec pour objectif une implication des résultats dans les décisions politiques au niveau international.	Mondiale 1 journée Panel de citoyens profanes (100 citoyens par pays, après appel à participation ou par tirage au sort)	Organisé sur le climat dans le cadre de la Conférence de Copenhague en 2009 par le Danish Board of Technology. Même démarche en 2012 sur la biodiversité. La méthode s'inspire à la fois des sondages délibératifs et du processus du Town meeting.	Construction d'un avis citoyen mondial, avec des résultats publiés en quasi-simultanéité au niveau mondial grâce au site internet. Beaucoup de questions « fermées » ne permettant pas une réelle expression des points de vue et recommandations des citoyens.

Co-décision	Echelle Durée Public	Expériences	Avantages/limites
<b>Budget participatif</b> Attribuer une partie du budget d'une ville ou d'une municipalité directement aux citoyens, afin qu'ils discutent et décident de l'orientation de certaines politiques publiques.	Locale Longue (plusieurs années) Grand public	Né au Brésil à Porto Alegre en 1988. Budget participatif de la ville de Grigny depuis 2006 (25% du budget municipal en 2013), budget participatif de la Ville de Paris depuis 2015... A l'échelle locale française, les conseils de quartier sont un appui important pour la mise en place de budgets participatifs (ex : Paris 12 <sup>ème</sup> ).	Les citoyens se mobilisent pour être acteurs dans leur propre ville.  Risque de récupération de la participation par des « habitants professionnels », non représentatifs de la diversité de la population
<b>Assemblée constituante citoyenne</b> Donner aux citoyens le pouvoir de rédiger eux-mêmes tout ou partie de la Constitution d'un pays	Nationale Longue Panel de citoyens élus au suffrage direct (les élus nationaux étant exclus)	Révision de la constitution islandaise en 2010 : - Phase de diagnostic organisée à partir de forums locaux puis d'un forum national	La combinaison de différentes méthodologies participatives (forum, consultation en ligne, référendum, assemblée constitutionnelle) a permis d'aboutir à un texte consensuel. Les citoyens se sont exprimés sur les valeurs de leur société. Si le texte est adopté il permettra de profonds changements pour la société islandaise.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Election de 25 citoyens chargés de proposer une nouvelle constitution</li> <li>- Approbation de la Constitution par référendum</li> <li>- Adoption du texte soumise au vote du Parlement</li> </ul>	<p>Les 25 citoyens élus étaient majoritairement des personnalités politiques ou médiatiques, ce qui a conduit nombre de citoyens à se désintéresser du processus. Faisabilité d'extension de ce processus sur un pays plus grand ?</p>
--	--	--	--

**ANNEXE 2 : extrait du rapport sur le processus d'actualisation des travaux du groupe de travail parlementaire franco-belge – décembre 2014**

Rapport final

Décembre 2014

Processus d'actualisation des travaux  
du Groupe de travail parlementaire  
franco-belge et suites à donner

### 3. ACTUALISATION DES OBSTACLES IDENTIFIES EN 2007 PAR LE GTPFB

A partir des informations disponibles (recherches sur le cadre législatif et administratif, recherches sur les projets transfrontaliers, entretiens, consultations écrites, ateliers de travail), la MOT a classé les obstacles à la coopération franco-belge identifiés en 2007 par le GTPFB (pour plus de détails, voir le tableau actualisé des obstacles en annexe n°13).

Etant donné le caractère qualitatif de cette démarche d'actualisation, les trois catégories (obstacles résolus, non résolus et partiellement résolus) ne sont pas complètement étanches. Les trois catégories ont été définies de la manière suivante :

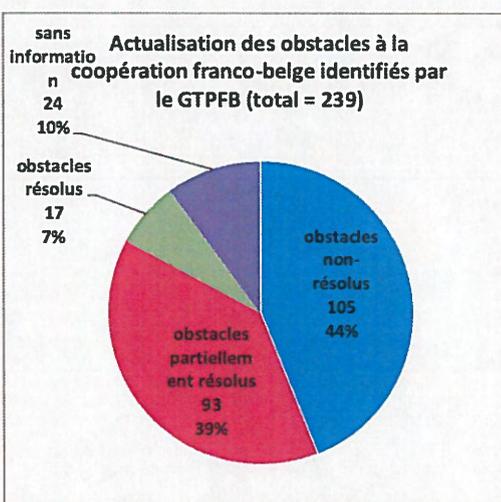
**Obstacle résolu** = problème pour lequel une solution a été déclinée en actions (qui ont été réalisées) et qui s'est montrée efficace dans la résolution du problème initial.

**Obstacle partiellement résolu** = problème pour lequel une solution déclinée en actions a été proposée, mais qui n'a pas encore été mise en œuvre et n'a pas encore montré son efficacité dans la résolution du problème.

**Obstacle non résolu** = problème pour lequel aucune solution n'a été proposée ou bien pour lequel des hypothèses de solutions, non encore déclinées en actions précises, ont été formulés.

Cependant, parfois les différences entre un obstacle non résolu et un partiellement résolu sont assez réduites et nécessitent des discussions plus approfondies. Tout au long du processus d'actualisation ce travail de classement a été mis à jour, ce qui a notamment permis lors de la deuxième phase de la démarche de classer une partie des obstacles se trouvant précédemment dans la catégorie « sans information » et de fusionner des entrées qui faisaient référence au même obstacle.

Sur les 239 obstacles (dont certains ont été ajoutés suite à la consultation écrite à ceux déjà identifiés en 2007), on peut noter de progrès significatifs, car près de 40% des problèmes sont partiellement résolus et 17 ont été résolus. Si 44% sont considérés encore non-résolus, il faut noter néanmoins que même sur ces points des avancées ont été faites, par exemple la réalisation d'études pour mieux comprendre les problèmes ou l'élaboration d'hypothèses de solutions.



**Les obstacles résolus depuis 2007**

A partir des informations disponibles, 17 obstacles identifiés en 2007 ont été répertoriés comme résolus.

**ELEVE - ETUDIANT - APPRENTI - PROFESSEUR - CHERCHEUR**

- ▶ Méconnaissance du potentiel de recherche de la région voisine
- ▶ Des canaux de subventions européens axés sur le financement d'accords de coopération transnationaux

**AMENAGEUR - HABITANT**

- ▶ Absence d'outils adaptés de connaissance, d'études, d'aide à la décision et de structure de réelle gouvernance à l'échelle de l'agglomération transfrontalière

**PATIENT – PRATICIEN DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL**

- ▶ Accélérer le processus de ratification de l'accord-cadre de la coopération sanitaire notamment du côté français et définir une procédure simple de mise en application
- ▶ Analyser ce que va résoudre l'accord afin de lister les éléments bloquants complémentaires
- ▶ Absence d'un cadre réglementaire pour les interventions d'urgence de part et d'autre de la frontière (problèmes de responsabilités, compétences, communication, financement)
- ▶ Problème du nouveau mode de financement de l'INAMI discriminatoire pour l'accueil des personnes âgées françaises en Belgique (exclusion des personnes âgées françaises dépendantes)
- ▶ Absence de prise en compte des personnes handicapées adultes dans le système de financement par la sécurité sociale de leur accueil en établissements médico-sociaux belges

**VOYAGEUR - TRANSPORTEUR**

- ▶ Différences entre les critères d'aptitude demandés aux conducteurs de train en France et en Belgique

**SALARIE - CHOMEUR - ENTREPRENEUR**

- ▶ Perte du statut de "travailleur frontalier" en cas de prestation temporaire hors de la zone frontalière (même 1 jour) et en cas de formation hors de la zone (difficulté pour les professions mobiles et pour les travailleurs intérimaires). Problème d'accès/diffusion du nouveau formulaire demandé aux employeurs attestant du travail effectué en zone frontalière
- ▶ Effets non désirés de la convention fiscale de 1964 (taux d'imposition + élevé en Belgique et charges sociales françaises + élevées pour les frontaliers résidant en Belgique et travaillant en France) : croissance du flux français et diminution du flux belge ; transfert du domicile fiscal des frontaliers belges ; fausses secondes résidences en Belgique ; perte de recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques pour les communes belges (utilisation des services publics sans en supporter la charge)
- ▶ Paiement des impôts communaux belges pour le frontalier français qui ne réside pas en Belgique (centimes additionnels)